

Une lettre plus chère que prévu

José Antonio HERRAIZ

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 MAI 2025

L'usage d'un timbre ayant déjà servi peut entraîner des conséquences...

L'Espagne a émis ses premiers timbres-poste le 1^{er} janvier 1850. Comme dans d'autres pays, les fraudeurs n'ont pas manqué l'occasion d'agir, soit par la contrefaçon, soit par la réutilisation de timbres ayant déjà servi. L'Ordonnance royale du 16 mars 1854 a fixé des pénalités pécuniaires en cas de réutilisation de timbres-poste : « [...] *La personne qui fraude le Trésor-public en réutilisant des timbres-poste pour l'affranchissement de sa correspondance sera punie d'une amende d'un à quatre duros par chaque timbre [...]* ».

La procédure en cas de réutilisation de timbres-poste était la suivante :

- La lettre concernée devait être envoyée directement à l'administrateur des Postes de la ville de destination.
- L'administrateur devait informer le gouverneur de la province, ou à sa place, le maire de la ville.
- Le destinataire de la lettre était convoqué devant le gouverneur (ou le maire) pour qu'il ouvre sa lettre et qu'il déclare le nom et les coordonnées de l'expéditeur.
- Ensuite, tout le dossier devait être remis à l'administrateur des postes de la ville d'origine de la lettre.
- Cet administrateur devait remettre à son tour le dossier au gouverneur ou au maire de sa ville dans un délai de 24 heures.
- L'auteur présumé de l'infraction était convoqué pour un procès-verbal et, le cas échéant, pour la notification de la sanction.

Malgré les peines prévues par la loi, certains individus n'hésitaient pas à réutiliser des timbres-poste. C'est le cas qui nous ramène à l'Espagne du XIX^e siècle, en 1860, dans un petit village de la province de Saragosse appelé Epila.

Dans l'archive de la Diputación Provincial de Zaragoza, il y a un dossier (réf. CORREOS Y TELÉGRAFOS XVIII 1360) intitulé : ***Petra Perales por haber usado un sello inutilizado, multada en 40 reales*** (Petra Perales, condamnée à une amende de 40 reales pour avoir réutilisé un timbre-poste). On conserve tout le procès-verbal et le devant de lettre avec le timbre-poste réutilisé (fig. 1 et 2). La lettre était adressée à un habitant de la ville de Saragosse appelé Ramón Esquín. De toute évidence, le timbre-poste à 4 cuartos a déjà servi.

La séquence des événements a été la suivante :

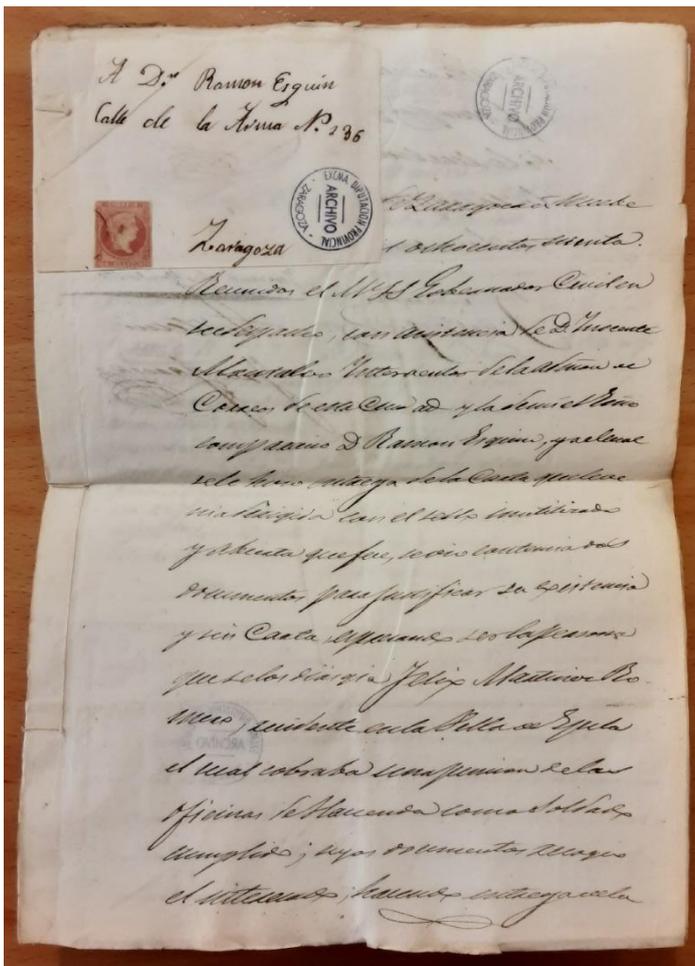


Figure 1. Première page du procès-verbal dressé contre Mme Petra Perales.
Archive de la Diputación Provincial (Saragosse, Espagne), CORREOS Y TELÉGRAFOS XVIII 1360.

- La lettre a été remise à l'administrateur des postes de Saragosse et il a informé de l'incident le gouverneur de la province. Elle ne porte pas de timbre à date ; une fois repérée, elle a été mise à l'écart.
- Le 7 janvier 1860, l'administrateur des Postes a envoyé un rapport au gouverneur, qui a convoqué M. Ramón Esquín le 9 janvier.
- Le 9 janvier, M. Esquín a ouvert la lettre devant le gouverneur. On y a trouvé un certificat de vie et un message de M. Félix Martínez Romeo, résident à Epila, avec des instructions. L'expéditeur présumé était allocataire d'une pension d'ancien militaire.

Le dossier a été envoyé immédiatement à Epila, où M. Martínez a été convoqué pour comparaître devant le maire le 15 janvier. Voici le résumé de la déclaration de M. Félix Martínez Romeo,

- Ouvrier agricole, 29 ans.
- Il ne sait pas écrire.
- Il a donné des papiers à son épouse pour qu'elle les envoie à Saragosse.

L'affaire se complique et c'est maintenant l'épouse de l'expéditeur (préssumé) de la lettre qui comparaît devant le maire,



Figure 2. Devant de lettre, adressée à M. Ramón Esquín, Saragosse. Timbre-poste à 4 cuartos à l'effigie de la reine Isabelle II, avec des signes de réutilisation.

- Âgée de 21 ans, épouse de M. Félix Martínez Romero, c'est elle qui a écrit la lettre en question ; elle avoue sa faute.
- À la demande du maire, elle ne se souvient pas où elle avait acheté le timbre qu'elle conservait depuis longtemps entre les feuilles d'un livre...
- Elle ne s'était pas aperçue que le timbre était déjà oblitéré.

À l'évidence, c'est un cas de réutilisation délibérée. Petra Perales est condamnée à l'amende de quarante reales vellon, dont elle devra s'acquitter en utilisant « le papier correspondant » dans un délai de vingt-quatre heures. Le « papier correspondant » n'est autre que le « papel de multa » (papier d'amende) de 20 reales, dont elle devra utiliser deux exemplaires avec le numéro de contrôle 77,049 (fig. 3 et 4) et 77,050.

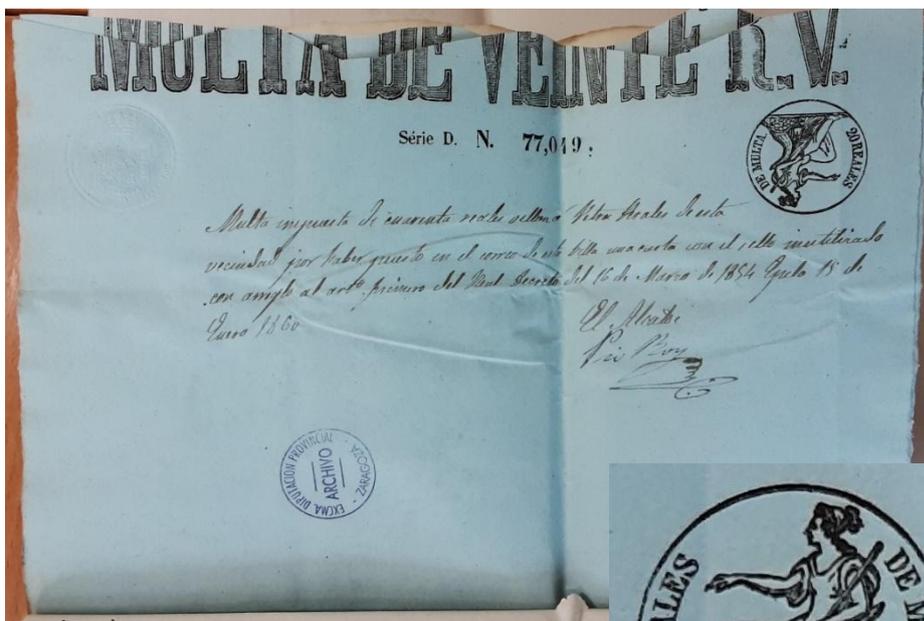


Figure 3. Un des deux « papel de multa » pour le règlement de l'amende infligée à Petra Perales.

Figure 4. Détail du « papel de multa ».



Conclusions

- 1) Le tarif espagnol d'une lettre du régime intérieur d'un poids jusqu'à $\frac{1}{2}$ once (port simple) était 4 cuartos
- 2) L'amende infligée a été 40 reales, soit 340 cuartos (1 real = $8 \frac{1}{2}$ cuartos),
- 3) 340 cuartos représentent le prix de 85 timbres à 4 cuartos... Une lettre très coûteuse !!!